

DÉPARTEMENT  
DES  
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES  
—  
VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



Conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 27

**N°9 - Fixation des tarifs  
d'intervention du  
personnel communal pour  
l'année 2023**

Rapporteur : Pello  
Etcheverry, 1er adjoint

PUBLIE SUR LE SITE INTERNET  
DE LA VILLE LE

20 AVR. 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

—  
**EXTRAIT**

DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS

***Séance du 7 avril 2023 à 18 heures***

*Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.*

**Présents :**

Jean-François Irigoyen, maire  
Pello Etcheverry, 1<sup>er</sup> adjoint  
Jean-Daniel Badiola, 3<sup>ème</sup> adjoint  
Nathalie Morice, 4<sup>ème</sup> adjoint  
Eric Soreau, 5<sup>ème</sup> adjoint  
Christine Duhart, 6<sup>ème</sup> adjoint  
Guillaume Colas, 7<sup>ème</sup> adjoint  
Laurence Ledesma, 8<sup>ème</sup> adjoint  
Jean-Luc Casteret, 9<sup>ème</sup> adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Delphine de Torregrosa, Thomas Ruspil, Guillaume Boivin, Béatrice Chauffard, Loïc Jouenne, Pascale Fossecave, Benjamin Marcille, Monique Labattut, Bruno Garraialde, Manuel de Lara, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

**Pouvoirs :**

- Patricia Arribas-Olano, 2<sup>ème</sup> adjoint, à Jean-François Irigoyen, maire
- Serge Peyrelongue, conseiller municipal, à Bruno Garraialde, conseiller municipal
- Christine Gonzalo, conseillère municipale, à Béatrice Chauffard, conseillère municipale
- Sylvie Dargains, conseillère municipale, à Thomas Ruspil, conseiller municipal délégué
- Gaëlle Lapix, conseillère municipale, à Manuel de Lara, conseiller municipal

**Absents :** Noémie Troubat, conseillère municipale

**Date de la convocation :** 31 mars 2023

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Thomas Ruspil a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.

## N°9 – RESSOURCES HUMAINES

### Fixation des tarifs d'intervention du personnel communal pour l'année 2023

M. Etcheverry, adjoint, expose :

Chaque année, le conseil municipal arrête les tarifs d'intervention du personnel communal. Ces tarifs sont notamment appliqués dans le cadre des recours exercés par la ville auprès des compagnies d'assurance.

Les tarifs proposés pour l'année 2023 font l'objet d'une augmentation de 3.50% par rapport à 2022 et seraient les suivants :

- 29,02€ de l'heure pour les jours ouvrables (28,04€ en 2022)
- 57,74€ de l'heure pour les jours fériés et dimanches (55,79€ en 2022)
- 56,93€ par heure d'animation (avec 1 animateur) pour des groupes de 25 personnes maximum (55€ en 2022)

De plus, compte tenu d'une demande croissante de la part d'autres structures pour faire intervenir le personnel du jardin botanique dans le cadre de missions d'expertise, de gestion ou d'encadrement, la création d'un tarif d'intervention spécifique s'avère justifié. Ce tarif serait le suivant :

- 350€ la journée, frais de déplacement inclus.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver les montants des tarifs d'interventions du personnel communal pour l'année 2023 tels qu'indiqués ci-dessus,
- D'approuver la création du tarif d'intervention spécifique du personnel du jardin botanique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Finances, administration générale et ressources humaines* » du 29 mars 2023,
- Approuve les montants des tarifs d'interventions du personnel communal pour l'année 2023 tels qu'indiqués ci-dessus,
- Approuve la création du tarif d'intervention spécifique du personnel du jardin botanique.

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

